



Le 12 décembre 2019

CONDAMNATION DU DIRECTEUR DU BALLET DE L'OPERA DE LYON

Le 11 décembre 2019, Yorgos Loukos, actuel directeur du ballet de l'opéra de Lyon, a été condamné pour discrimination au travail par la Cour d'Appel de Lyon.

Pour rappel, Monsieur Loukos avait décidé de ne pas transformer le contrat en CDI d'une danseuse au motif qu'elle revenait d'un congé de maternité.

Les danseuses et danseurs du ballet de l'opéra subissent depuis trop longtemps les décisions arbitraires de son directeur qui n'autorise qu'un faible nombre de permanents au sein de la compagnie alors que dans le même temps, les artistes du chœur et de l'orchestre, dans la même situation contractuelle, ont la possibilité de faire carrière à l'opéra de Lyon. Plus de 80% d'entre eux bénéficient d'un CDI alors que les danseuses et danseurs ne sont que 25%.

Ce jugement exemplaire vient récompenser le courage d'une artiste reconnue qui a osé affronter l'autorité abusive de son directeur dont le comportement sexiste et discriminant envers une femme est aujourd'hui enfin sanctionné.

Nous souhaitons que la ville de Lyon et les tutelles publiques partenaires financiers de l'opéra, à travers son Conseil d'Administration, en tirent toutes les conséquences.

Monsieur Loukos ne peut pas rester à son poste après cette condamnation. Il doit quitter l'opéra immédiatement.

Le nouveau Directeur Général de l'opéra, Richard Brunel, a une occasion à saisir, celle de procéder au renouvellement d'un des cadres dirigeants en nommant une nouvelle directrice ou un nouveau directeur du ballet. Il est urgent que le corps de ballet retrouve une sérénité de travail dans son quotidien afin que les artistes chorégraphiques puissent exercer leur art au service du public dans les meilleures conditions.

Pour les syndicats SAMPL CGT et UGICT CGT
Nicolas CARDOZE et Isabelle GUILLET

« Artistes, vous le serez quand il vous plaira de l'être, travailleur, vous l'êtes, vous le serez toujours forcément, car il faut vivre »
(Gustave Charpentier)